

## Centre de langues : Actualisation de la grille tarifaire des formations et des certifications en langue pour l'année universitaire 2025-2026

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1 ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts modifiés du Centre de langues ;  
Vu les délibérations du conseil d'administration du 14/03/2023 et du 12/12/2023 sur la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 23/05/2023 sur l'ouverture du DU Passerelle et du DU Études Françaises ;  
Vu la délibération n°30-2024 du conseil d'administration du 12/03/2024 sur l'actualisation de la grille tarifaire pour 2024/2025 ;  
Vu la délibération n°132-2024 du conseil d'administration du 17/12/2024 sur la politique générale de soutien des langues à l'UBS pour l'année civile 2025 ;*

### Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'actualisation de la grille tarifaire des formations et des certifications en langue pour l'année universitaire 2025-2026, applicable à compter du 12/03/2025.

Pour le DELE (Diplôme d'Espagnol comme Langue Etrangère), le tarif indiqué dans la grille tarifaire 2025-2026 a un effet rétroactif au 01/12/2024.

### Documents en annexe :

- Grille tarifaire des formations et certifications en langues 2025-2026

<b>Décompte des votes :</b>		<b>Suffrages exprimés :</b>	21
Membres en exercice :	31	Pour :	21
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	6	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

